



**Le patron de la fédération camerounaise de football a signé une série de décisions au sein de l'encadrement technique de l'équipe nationale masculine du Cameroun.**

Elie Thierry Ndo est le nouveau TEAM PRESS de la selection nationale. Journaliste à Sky one radio, il remplace ainsi Serge Guiffo.

Le Professeur Ngatchou, responsable du staff médical depuis plusieurs années, est remplacé par le Docteur Fotso Gwabap Patrick,

L'agent de liaison Ferdinand Makota, a pour successeur, Pierre Arnold Ebolo Abada

L'ancien Lion indomptable Bill Tchato, a lui aussi été évincé, il est remplacé au titre de coordonnateur général des sélections nationales par l'ancien international, Benoît Ambwa.



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL  
CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

ANNEE DE FONDATION 1962, LE 10 JANVIER 1962 ET LA FUSION EN 1963

DECISION N° 031 /FECAFOOT/PDT/2022  
COMPLÉTANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE L'ENCADREMENT TECHNIQUE,  
MEDICAL ET ADMINISTRATIF DE LA SELECTION NATIONALE MASCULINE DE  
FOOTBALL A DU CAMEROUN

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL :

- > Vu la Constitution ;
- > Vu la Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;
- > Vu le Décret n° 2014/384 du 26 septembre 2014 portant organisation et fonctionnement des Sélections Nationales de Football ;
- > Vu la Convention MINSEP-FECAFOOT du 05 février 2015 relative à la gestion des Sélections Nationales de Football ;
- > Vu les Statuts de la FIFA ;
- > Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;
- > Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale électorale de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;
- > Vu les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : L'encadrement technique, médical et administratif de la Sélection Nationale Masculine de Football A du Cameroun est complété ainsi qu'il suit :

- Médecin : Dr ROYSDO GWIBAP Patrick Joff
- Kinésithérapeute n° 3 : KALBODEM RUMBEKONG Elue
- Team Physio : ADO Tsherry
- Kit Masculin n° 3 : EKO Pascal MONGIST NGALIE
- Photographes : SIMO NGOCHE Apollon Uliaké
- Agent de liaison : ISKOLO ASALIM Pierre Arnold

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera. /-

Date:

- MINSEP
- SG FECAFOOT
- Médias
- Archives

Yaoundé, le 12 JUL 2022



TO'O RYLS Samuel



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL  
CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

ANNEE 1962 - 1963, 1964 - 1965, 1966 - 1967, 1968 - 1969, 1970 - 1971, 1972 - 1973, 1974 - 1975, 1976 - 1977, 1978 - 1979, 1980 - 1981, 1982 - 1983, 1984 - 1985, 1986 - 1987, 1988 - 1989, 1990 - 1991, 1992 - 1993, 1994 - 1995, 1996 - 1997, 1998 - 1999, 2000 - 2001, 2002 - 2003, 2004 - 2005, 2006 - 2007, 2008 - 2009, 2010 - 2011, 2012 - 2013, 2014 - 2015, 2016 - 2017, 2018 - 2019, 2020 - 2021, 2022 - 2023

DECISION N° **031** /FECAM/PT/2022

COMPLETANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE L'ENCADREMENT TECHNIQUE,  
MEDICAL ET ADMINISTRATIF DE LA SELECTION NATIONALE MASCULINE DE  
FOOTBALL A DU CAMEROUN

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL :

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;
- Vu le Décret n° 2014/384 du 26 septembre 2014 portant organisation et fonctionnement des Sélections Nationales de Football ;
- Vu la Convention MINSEP-FECAFOOT du 05 février 2015 relative à la gestion des Sélections Nationales de Football ;
- Vu les Statuts de la FIFA ;
- Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;
- Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale électorale de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;
- Vu les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : L'encadrement technique, médical et administratif de la Sélection Nationale Masculine de Football A du Cameroun est complété ainsi qu'il suit :

- Médecin : Dr ROYSDO GWIBAP Patrick Joff
- Kinésithérapeute n°3 : KALBODEM FUMBEKONG Ehas
- Team Physio : ADO Tiliery
- Et Assistant n°3 : EDO Pascal MONGIST NGALIE
- Photographes : SIMO NGOCHE Apollin Uliaké
- Agent de liaison : EDOLO ASAM Pierre Arnold

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera. /-

Date:

- MINSEP
- SG FECAFOOT
- Médias
- Archives

Yaoundé, le 12 JUL 2022



TO'O RILS Samuel